

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTRE DES PECHES ET
DE L'ECONOMIE MARITIME (MPEM)**

**DIRECTION DE LA *PROTECTION ET DE*
*LA SURVEILLANCE DES PECHES (DPSP)***



**RESUME BULLETIN DES
STATISTIQUES
DU PREMIER TRIMESTRE 2022**

Cité Fenêtres Mermoz - Dakar - Corniche Ouest

Email : surpeche@hotmail.com - BP : 3656

Tél. : 33 860 24 65 - Fax : 33 860 31 19

RESUME

Au premier trimestre de l'année 2022, le suivi des activités menées contre la pêche illicite par l'Autorité compétente, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), a démontré les résultats ci-dessous :

Des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, en mer. Les Eléments Français au Sénégal (EFS) ainsi que la Marine nationale ont également contribué aux actions de surveillance et contrôle des pêches. Globalement, pour les navires de pêches industrielles, 710 inspections et ou contrôle ont été effectuées au second trimestre en 2022 contre 732 à la même période en 2021 ; soit une baisse en valeur relative de 3%.

Les activités combinées de contrôle et d'inspection ont été réalisées par les services déconcentrés chargés de la surveillance des pêches, avec le concours des centres secondaires tout au long de la façade maritime. Au total, 2295 pirogues ont été contrôlées contre 2116 au premier trimestre de l'année 2021 ; soit une évolution de 8,5%.

Ces opérations de suivi, contrôle et surveillance des pêches ont permis de réaliser 09 arraisonnements de navire de pêche industrielle et 182 pirogues sénégalaises de pêche artisanale.

La certification de captures des produits de la pêche, a atteint 53 769 tonnes contre 70 592 tonnes, comparativement à la période correspondante en 2021, soit une baisse de 23,9% en valeur relative.

Le suivi de la sécurité des pêcheurs artisans a permis de recenser au cours du premier trimestre de l'année 2022 trente-trois (36) cas d'accident en mer.